

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 342 /DGD/DU 19 NOV 2014
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Annulation de pouvoir en douane.

Réf. : Vs/Ls du 12/11/2014.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément aux correspondances visées en référence, **Messieurs GNAKO ERIC** et **BEUGRE DANHO JEAN** ne font plus partie du personnel de la société MAERSK CÔTE D'IVOIRE SA.

Par conséquent, ils ne sont plus habilités à représenter ladite société auprès de l'Administration des Douanes.

J'invite dès lors, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.



Col. Maj. ISSA COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National